

A2MICILE 974

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 40, Rue Louis Breguet ZAC 2000
97420 LE PORT
921 208 518 R.C.S. Saint-Denis-de-la-reunion

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier septembre, à huit heures trente, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation verbale de la Présidence.

Sont présentes :

- La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
titulaire de mille deux cents actions en pleine propriété, ci 1.200 Actions
- UNDEUXTROISQUATRE,
titulaire de quatre cents actions en pleine propriété, ci 800 Actions

Total des actions présentes : 2.000 actions en pleine propriété sur les 2.000 actions composant le capital social.

Madame Loetitia NOVELLO, en tant que Présidente non associée, préside la séance.

La Présidente constate que les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente déclare que tous les documents, prescrits par la loi et les statuts, ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant les délais impartis.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente de séance rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège et modification consécutive des statuts ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

* * * * *

J.C. L.N. V.C.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de transférer le siège social du 40 RUE LOUIS BREGUET 97420 LE PORT au **Zac Le Portail - 29 rue DU Pressoir - 97424 Piton Saint Leu**, avec effet à compter du 1er septembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de modifier en conséquence les dispositions de l'article 4 des statuts comme suit : « ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL
Le siège social est fixé au :
Zac Le Portail - 29 rue DU Pressoir - 97424 Piton Saint Leu »

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale décide de conférer tous pouvoirs au Directeur Général, avec faculté de délégation, pour accomplir toutes les formalités requises

* * * * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente nommée et les associés présents ou représentés.

Madame Loetitia NOVELLO
Présidente non associée

Loetita NOVELLO

✓ Certified by  yousign

La Société A2MICILE EUROPE
Représentée par son Président du CA
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

UNDEUXTROISQUATRE

Associée
Représentée par Loetitia NOVELLO

Loetita NOVELLO

✓ Certified by  yousign